



Déclaration liminaire FSU Paris CDEN jeudi 28 novembre 2024

Grève / jour de carence

Depuis plusieurs semaines, le mépris et la violence de nos responsables politiques à l'égard de notre statut et de nos métiers font monter une colère légitime chez les fonctionnaires et en particulier chez les personnels de l'Éducation nationale. Tandis que l'ancien président Nicolas Sarkozy réactive le marronnier du temps de travail des enseignant-es, insultant au passage les collègues de maternelle, le ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, multiplie les annonces provocantes sur les fonctionnaires. Les fonctionnaires tiennent pourtant à bout de bras des services publics souvent exsangues en raison des politiques menées ces dernières années. Sur le fond, les mesures annoncées sont des mesures punitives comme si les fonctionnaires étaient coupables d'être malades. Gel du point d'indice, trois jours de carence, taux de rémunération à 90% les trois premiers mois d'arrêt maladie, fin de la GIPA... Elles vont pénaliser les agent-es, en particulier les femmes, plus exposées que les hommes, et qui vont donc subir davantage les conséquences des jours de carence et de la baisse de l'indemnisation.

Pour la FSU, il n'y a pas de contraintes budgétaires mais des choix politiques qui consistent à épargner les plus riches et les actionnaires pour mieux taper sur les fonctionnaires et les services publics.

La FSU est déterminée à construire une mobilisation forte, s'inscrivant dans la durée. Elle appelle, avec 6 autres organisations syndicales, les personnels à une première journée de grève le 5 décembre et à mettre en discussion les actions à mener dans les jours et semaines suivantes, pour exiger le retrait des mesures Kasbarian, la suppression du jour de carence, le rétablissement de la GIPA, une revalorisation conséquente du point d'indice et la suppression du Pacte.

Nous reviendrons un peu plus tard dans cette déclaration sur le référé de la Cour des comptes en ce qui concerne les décharges de direction, mais nous préférons annoncer dès le début de notre prise de parole la colère légitime que ce rapport provoque parmi nos collègues.

Carte scolaire

L'un des sujets qui nous occupent aujourd'hui concerne la carte scolaire. Ces deux dernières années ont été particulièrement difficiles pour notre académie avec près de 350 postes supprimés dans le premier degré ! Depuis deux ans, à Paris, les enseignant-es sont sommé-es de faire mieux avec moins...

La baisse démographique pourrait servir un meilleur taux d'encadrement, et combler l'écart qui fait de la France l'un des pays d'Europe avec les classes les plus chargées. Ce n'est pas le choix fait par le gouvernement qui annonce pour la rentrée 2025 de nouvelles suppressions de postes : 4 000 suppressions de postes dont 3 155 dans le premier degré, quatre fois plus que l'année dernière ! (400% d'augmentation)

Ces suppressions on le sait, risquent d'être faites en grand nombre à Paris, comme elles l'ont été ces deux dernières années. On le sait aussi, ces fermetures de classes par centaines n'ont rien d'indolore, contrairement à ce que laisse entendre l'Académie comme

le gouvernement. Elles dégradent les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage des élèves, en particulier les plus fragiles. Et elles rendent toujours plus dysfonctionnelle notre Institution déjà fragilisée : manque de remplaçant-es, de RASED, de formateur-trices...

La mobilisation doit être collective, dès le 5 décembre et les semaines suivantes, pour exiger l'annulation de ces suppressions de postes et des moyens pour l'école publique !

Remplacement dans le premier degré

Le remplacement dans le 1er degré à Paris est catastrophique. Dès les premiers mois de l'année scolaire désormais, des dizaines de classes ne sont pas remplacées. Les conditions de travail des brigades se sont gravement dégradées au point d'impacter leur santé. Les conditions de travail de l'ensemble des enseignant-es sont également dégradées et leurs droits, à la formation notamment, amputés. En définitive, ce sont des jours, des semaines, parfois des mois d'enseignement perdus pour les élèves !

L'Académie doit communiquer en transparence sur ce sujet et organiser rapidement un groupe de travail sur le remplacement dans le 1er degré, afin notamment de tirer le bilan de la centralisation de la gestion et de la fusion des deux brigades départementales. Nous rappelons que pour la FSU-SNUipp, au moins 10% des postes doivent servir au remplacement, la brigade de remplacement qui compte actuellement environ 600 personnes devrait donc être abondée de 200 personnes de plus.

Inclusion, ARS, ESMS

La situation de l'école publique face au défi de l'inclusion des élèves en situation de handicap est inquiétante. L'enveloppe budgétaire dédiée au recrutement d'AESH à Paris ne permet pas de couvrir toutes les notifications. Des centaines d'heures d'accompagnement sont perdues chaque semaine faute de personnels, dans le premier comme dans le second degré. La FSU demande à ce que l'Académie précise très clairement le nombre d'AESH manquantes pour couvrir les notifications et qu'elle précise aussi le plafond d'emplois dont elle dispose.

L'absence de statut de fonctionnaire, la rémunération trop faible et la dégradation des conditions de travail qu'ont entraîné la mutualisation et la création des PIAL, contribuent aux difficultés de recrutement de ces personnels essentiels.

Les écoles sont trop souvent sans réponse de l'Institution face à leurs difficultés, et les solutions apportées loin des attentes des personnels comme des familles, et loin des besoins des élèves.

Un travail de fond devait être engagé avec l'ARS à Paris pour que lumière soit faite sur les places et les dispositifs de prise en charge des élèves qui ont besoin de structures médico-sociales. Où en est-on ?

Les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap, tout comme les conditions de travail des agent-es se dégradent et frôlent parfois la maltraitance... Pourtant, l'inclusion était un engagement fort de notre institution. Où sont les moyens ? Où est la volonté politique ?

Enfants à la rue

Des centaines d'enfants, scolarisés dans nos écoles et établissements parisiens, sont sans solution de logement. Chaque soir, des centaines de familles se massent place de

l'Hôtel de ville en attente d'une mise à l'abri solidaire par les associations humanitaires et les citoyen-nes francilien-nes. C'est indigne d'un pays riche comme le nôtre et contraire aux droits de l'enfant ! Les répercussions psychologiques, médicales et scolaires sur ces enfants comme sur leurs parents sont importantes. L'école est souvent le seul repère stable pour ces familles et les personnels les premiers interlocuteurs.

Avec l'hiver qui arrive, tout doit être fait pour mettre à l'abri les familles en urgence ! La FSU, avec le collectif Jamais sans toit, demande à ce que toutes les institutions (académie, ville, département, région) se mobilisent pour trouver des solutions immédiates de mise à l'abri de ces familles et exiger de l'État que des solutions de logement pérennes soient proposées afin qu'aucun enfant ne soit contraint-e de grandir à la rue. La FSU soutient la mobilisation pour la réquisition des bâtiments vides, comme le lycée Georges Brassens dans le 19e arrondissement, pour mettre à l'abri les familles au plus vite.

Attractivité, droits individuels, vie chère et rythmes scolaires

La crise d'attractivité des métiers enseignants touche de façon importante l'académie de Paris. Raréfaction des candidat-es au concours, peu de demandes de mutation dans le département, et même difficulté à recruter les professeur-es contractuel-les... Tout cela a un impact sur les personnels en poste. La tension sur les effectifs de personnels contraint les droits individuels et collectifs. Se former, enseigner à l'étranger, travailler à temps partiel, mettre en suspend son activité pour réaliser des projets familiaux ou personnels... Tout cela est devenu quasi impossible !

Le déclassé salarial des enseignant-es est un élément central dans ces difficultés de recrutements propres à la région parisienne. L'indemnité de résidence que touchent toutes les fonctionnaires est très loin de compenser le coût du logement à Paris, et la rareté des logements sociaux, par le biais de la Ville comme de BALAE, ne peut garantir à tous les personnels de se loger dignement.

À ces difficultés financières s'ajoutent les rythmes scolaires parisiens, très fortement critiqués par les enseignant-es du premier degré dès leur mise en place. Pour de nombreux-ses enseignant-es les rythmes actuels engendrent une surcharge de fatigue et des difficultés d'organisation personnelle comme professionnelle. Le bénéfice annoncé pour les élèves n'a à ce jour pas été démontré et beaucoup constatent au contraire une dégradation pour les élèves. La Ville avait annoncé une mission d'évaluation sur l'offre périscolaire, qu'en est-il ?

La FSU continue à demander à ce que la profession soit consultée sur cette question des rythmes scolaires et que l'avis majoritaire soit respecté.

Direction d'école

Enfin il y a chez les directeurs et directrices d'écoles à Paris, un malaise de plus en plus grand, notamment à l'égard des missions liées à la Ville. La charge et la complexité des missions, en dehors même du cumul d'emploi, sont importantes et sources de stress pour de nombreux collègues. La mise en place chaotique de Paris Famille a pu rendre infernales certaines tâches quotidiennes, et les difficultés dépassent la seule prise en main d'un nouvel outil. Côté éducation nationale, les décrets Rilhac n'ont apporté aucune réponse concrète aux difficultés des directeur-trices et contribuent à détériorer les relations entre adjoint-es et direction.

Et voilà que s'ajoute depuis lundi les très vives inquiétudes soulevées par le référé de la Cour des comptes qui pointe une prétendue irrégularité des compléments de décharges à Paris. Nous connaissons le contentieux qui oppose la ville au Ministère depuis 2019, mais

la situation semble prendre une tournure différente. Nous demandons à la Ville comme à l'Académie de prendre des engagements clairs sur le maintien du système actuel de décharges. La FSU-SNUipp saura être à l'offensive avec les personnels des écoles pour garantir la continuité du système actuel, qui loin d'être un privilège, est indispensable au fonctionnement des écoles parisiennes.

Second degré

Dans le second degré, des AESH manquent dans tous les collèges à la rentrée, les enseignant-es doivent au quotidien pallier ce manque et les élèves se débrouiller sans aucune aide malgré leur notification. Le passage annoncé du PIAL au PAS (pôle d'appui à la scolarité) et des AESH en ARE (assistant-e à la réussite scolaire) ne va pas dans le sens d'une amélioration de la prise en charge des élèves à besoin. L'école inclusive mérite une toute autre considération pour accueillir dignement les élèves concerné-es, cela passe par des moyens à la hauteur des besoins.

La fermeture de 60 classes, s'ajoutant aux fermetures de l'an dernier, a considérablement dégradé les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. On compte beaucoup plus de collègues sur plusieurs établissements et les effectifs par classe ne baissent pas. Jusqu'à 35 élèves à Janson et plusieurs classes du collège Varèse affichent 26 élèves. La baisse de la démographie parisienne doit permettre de faire baisser le nombre d'élèves par classe, c'est une nécessité. La France fait figure de mauvaise élève en Europe en affichant les effectifs les plus chargés dans le second degré. Par ailleurs, il n'est plus possible que seul le public supporte cette baisse démographique. -3000 élèves en deux ans dans les collèges publics et -78 dans le privé ! La FSU s'insurge contre un tel écart qui vient encore renforcer le fossé entre les collèges publics qui accueillent tous les élèves et les établissements privés qui choisissent les leurs. La FSU rappelle son mandat que seul le service public d'éducation soit financé par l'argent public. Elle rappelle l'urgence d'agir au moment où le privé en est passé de scolariser 50% des collégien-nes et lycéen-nes de l'académie de Paris. Elle demande également à nouveau à l'académie de Paris que les DHG des établissements privés nous soient transmises. Quand allons-nous les recevoir ?

La pression exercée sur les enseignant-es lorsqu'ils et elles sont absent-es ou en sortie avec leurs élèves n'est pas acceptable. Les plans RCD (remplacement de courte durée) semblent être le fruit d'un concours où les chef-fes d'établissement rivalisent d'imagination. Au collège Suzanne Lacore par exemple, proposition est faite de mettre en place un compte épargne temps que les enseignant-es peuvent créditer en réalisant des remplacements à l'interne. En cas d'absence, le compte épargne temps est débité. S'il est déficitaire, l'enseignant-e peut perdre des trentièmes. Et les demandes d'absence sont acceptées à partir du moment où elles sont « raisonnables » ! Sur quel texte réglementaire un personnel de direction peut-il s'appuyer pour déterminer si une absence est « raisonnable » ?

En cette rentrée, le Pacte est toujours un échec, il ne répond en rien à l'exigence de revalorisation des personnels. Et lorsque le RCD est mis en place via le Pacte, c'est bien souvent au mépris de ce qu'est le remplacement : un acte pédagogique qui ne s'improvise pas.

La mise en place du choc des savoirs est une véritable catastrophe qui organise le tri social des élèves. Aucun collège n'a mis la même organisation en place que son voisin. On assiste à une rupture d'égalité entre établissements. Bien souvent, ce sont de véritables usines à gaz. Mise en place en 6e mais pas en 5e, prof surnuméraire, co-

animation, changement d'enseignant-e à chaque trimestre, partage de classes, groupes de niveaux avec les élèves bons / moyens / faibles, la terminologie est assumée, complètement décomplexée. Une direction de collège propose de faire deux classes sur les 5 pour les élèves FLS, les élèves MDPH, les élèves issus de l'arrondissement voisin en réaffectation, ceux qui ont eu une proposition de Segpa et les étrangers. Honteux.

La FSU avait alerté, les dérives rencontrées sont nombreuses et multiples : augmentation de la charge de travail pour les enseignant-es, perte de sens du métier, disparition de dédoublements ou d'options comme les LCA, emplois du temps largement dégradés, souci de groupes sur Pronote, collègues de lettres et maths qui ne peuvent plus être professeurs principaux, remplacement au pied levé d'un groupe à l'autre pour l'enseignant-e, etc.

Avec l'acte II du Choc des savoirs, la sixième ministre en 2 ans et demie marche dans les pas de ces prédécesseurs. En revanche, le Ministère est contraint de reculer sur la généralisation des groupes de niveau en 4e et en 3e. La mobilisation intersyndicale et de la profession ainsi qu'un budget insuffisant ont mis en échec ce projet. Pour ne pas se déjuger, le Ministère impose un dispositif qui ressemble au « soutien / approfondissement » de la « Nouvelle Sixième », qui n'a duré qu'un an en 2023-2024 ! En alternant mathématiques et français, une seule heure par semaine serait mobilisée sur les horaires actuels, ce qui permet de ne pas avoir à financer spécifiquement la mesure. Si la ségrégation des élèves selon leur niveau scolaire demeure la ligne directrice du Ministère, elle est considérablement freinée.

Au quotidien, ce serait tout de même source de nouvelles dégradations des conditions de travail pour les collègues et d'étude pour les élèves : de nouveaux horaires en barrettes, une heure disciplinaire en moins et des ruptures d'apprentissage collectifs.

Bien que la ministre promette de financer cette mesure, on se demande comment cela se pourrait. Il est probable que le financement sera très en deçà des besoins et que ce qui reste de marge d'autonomie ne doive y être consacré.

Le SNES-FSU s'oppose fermement à ce que le DNB constitue un barrage pour le passage au lycée, cela empêcherait plus de 20% d'une classe d'âge de préparer un baccalauréat. C'est une fin de scolarité obligatoire à 15 ans qui se dessine et des sorties précoces sans diplôme après une Prépa-seconde. Sans programme ni perspective de repasser le DNB à la fin de l'année, la classe de prépa-seconde n'offre aucun débouché. L'apprentissage pré-bac ou un CAP seront les seules alternatives pour les élèves

Quoi qu'il en soit, l'avenir du Choc des savoirs est fortement remis en cause depuis, que le rapporteur public du Conseil d'Etat a demandé l'« annulation » de l'arrêté du 15 mars 2024, suite au recours déposé par le SNES-FSU et d'autres organisations syndicales. Le rapporteur reprend deux des arguments du SNES-FSU pour pointer qu'un décret et non un arrêté aurait été nécessaire. Par ailleurs, il pointe la contradiction entre la note de service et le Code de l'Education qui prévoit que le CA se prononce sur l'organisation pédagogique des enseignements. L'avis du rapporteur du Conseil d'Etat nous donne raison et vient confirmer la fragilité juridique et donc politique du choc des savoirs.

Sport scolaire

L'UNSS fédère plus de 9 200 associations sportives dans les collèges et lycées et près de 1,2 million d'élèves y sont licencié-es. Depuis 2022, elle traverse une crise financière qui ne fait que s'aggraver.

La gouvernance, le modèle économique et le pilotage budgétaire mis en œuvre par le directeur national et les responsables ressources humaines, finances et direction des sports qu'il a recruté-es après sa nomination en décembre 2021 mènent notre Fédération sur une pente dangereuse.

Au 31 août 2023 il ne restait plus que 8.9 M€ en raison d'un déficit de 12.3M€ sur l'exercice 2022-2023, 6.4M€ pour les seuls huit derniers mois. Si l'inflation du coût des transports, des hébergements et de l'énergie estimée à 27 % par la direction nationale UNSS peut s'entendre, elle n'est pas la seule raison de ce dérapage budgétaire.

Les charges de fonctionnement ont largement augmenté avec une augmentation des rémunérations de 13.4 % pour les trois plus haut-es dirigeant-es. Des contrats coûteux ont été passés avec des cabinets de conseils sans utiliser ou chercher des compétences internes. Un accord cadre national a été conclu par la direction nationale UNSS avec des transporteurs entraînant un coût parfois multiplié par sept pour un même déplacement.

Pour réduire les dépenses de l'UNSS depuis la saison 2023-2024, la seule marge de manœuvre significative engagée par le directeur national et son équipe de direction a été de diminuer le nombre de rencontres sportives. Baisse de 27 % des championnats de France. Or, cette décision va à l'encontre même des statuts de l'UNSS qui précise que l'UNSS a pour objet « d'organiser et développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré ».

Pour toutes ces raisons et parce que l'UNSS est un outil au service des élèves en tout premier lieu, Le SNEP-FSU exige une enquête approfondie sur la politique et le mode de management de l'UNSS. Il demande le remplacement très rapide de l'équipe de direction nationale actuelle qui met en péril la structure tout entière et ternit l'image du sport scolaire (voir à ce sujet les révélations de l'enquête récente du journal l'Équipe).